

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 19 décembre 2017

L'an deux mille dix sept et le 19 décembre 2017 à 19 heures, le Conseil Municipal de Mérindol, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline COMBE, Maire de MERINDOL.

Présents : Mmes et MM. COMBE Jacqueline, BREPSON Bruce, MIQUEL Sylvie, VELU Muriel, FERRAIUOLO Sylvain, ALLAMANCHE Virginie, SUEUR Mireille, PERIN Nadine, BATOUX Philippe, REYNIER Alain.

Absents ayant donné procuration : FRITZ Joël à VELU Muriel, LAGNY Pascale à REYNIER Alain, GIRAUD Sandra à MIQUEL Sylvie, LAGNY Boris à COMBE Jacqueline ; DOUCET Laurie à ALLAMANCHE Virginie.

Absents excusés : MICHAUD Emmy,

Absents : CANNIZZARO Jacques RIPERT Mathieu, LORELLO Patrice

Secrétaire de séance : VELU Muriel

Approbation du PV de la précédente séance.

N°17/75- BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2017 DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal par **15 voix pour et 0 contre**,

ADOpte ainsi la décision modificative n° 4 **du Budget principal** telle que figurant ci-après

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	
OP : RESEAU, BORNE INCENDIE, DFCI Autre matériel, outillage incendie, défense civile			21568	12	800,00
OP : ENTREE EST- RD973 Installations de voirie	21520	34			800,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT					800,00

N°17/76- BUDGET PRINCIPAL : ENGAGEMENT ET PAIEMENT DE NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP 2018

Le Conseil Municipal par **15 voix pour et 0 contre**,

APPROUVE la proposition de Madame le Maire telle qu'elle vient de lui être soumise.

DECIDE d'affecter les crédits aux chapitres d'opérations suivants :

- l'opération 86 Bâtiments communaux, chapitre 23 article 2313 pour 30 000 €
- l'opération 19 Voirie communale, chapitre 21 article 2152 pour 20 000 €
- l'opération 18 matériel, informatique et mobilier communal, chapitre 21 article 2183 pour 25 000€
- l'opération 11 Travaux Rue du Vallon Bernard chapitre 21 article 2152 pour 20 000 €
- l'opération 16 Signalétique chapitre 21 article 2152 pour 10 000 €
- l'opération 22 Extension bâtiment Garrigue chapitre 23 article 2313 pour 10 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits des montants correspondants ci-dessus au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

N°17/77- MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE L'ALSH

Le Conseil Municipal par **13 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'ALSH les Mercredi, vacances scolaires hors séjours et hors sorties qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018,

- comme suit :

Tranche Quotient	Mercredi, Vacances scolaires hors séjours et sorties tarifs en € hors prix repas		
	1er enfant Journée / demi-journée	2e enfant journée / demi-journée	3e enfant Journée / demi-journée
Tranche A	15,00 / 7,50	14,00 / 7	13 / 6,50
Tranche B	12 / 6	11 / 5,50	9 / 4,50
Tranche C	10 / 5	9 / 4,50	8 / 4
Tranche D	7,60 / 3,80	6,60 / 3,30	4,60 / 2,30
Tranche E	3 / 1,50	2 / 1	2 / 1

Gratuité pour le 5^{ème} jour si inscription à la semaine et présence effective durant celle-ci.

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'ALSH lors des vacances scolaires pour les journées avec sorties qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018,

Nota : Le tarif à la semaine inclus la sortie ou les sorties

- comme suit :

Tranche Quotient	Vacances scolaires journées de sorties (hors semaine complète intégrant la journée de sortie) tarifs en € hors prix repas		
	1er enfant Journée	2e enfant journée	3e enfant Journée
Tranche A	24	21,00	19.50
Tranche B	18	16.50	13.50
Tranche C	15	13.50	12
Tranche D	11.40	9.90	6.90
Tranche E	4.50	3	3

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de l'accueil périscolaire de l'ALSH, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018,

- comme suit :

Tranche Quotient	Accueil périscolaire Cotisation pour l'année scolaire		
	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Tranche A	85	-20%=68€	-30%=59.50€
Tranche B	73.50	-20%=58.80€	-30%=51.45€
Tranche C	55	-20%=44€	-30%=38.50€
Tranche D	29	-20%=23.20€	-30%=20.30€
Tranche E	5.70	-20%=4.56€	-30%=4.00€

N°17/78 TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal par **15 VOIX POUR**,

FIXE le tarif du repas à la cantine scolaire à 2.40€ pour les enfants et à 4.50€ pour les adultes à compter du 1^{er} janvier 2018,

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal en cours.

N°17/ 79- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal par **15 VOIX POUR**,

APPROUVE le renouvellement de trois postes de saisonniers, un d'adjoint d'animation, un d'adjoint technique et un d'adjoint administratif pour une durée de six mois.

APPROUVE le renouvellement de deux postes d'agent en contrat unique d'insertion.

APPROUVE les avancements de grades tels que définis dans le tableau des effectifs ci-dessus

D'ADOPTER ainsi le tableau des emplois communaux tel qu'établi ci-dessous :

POSTES	NATURE du POSTE	Emplois ouverts au 19 décembre 2017	Modification 1 ^{er} janvier 2018	01-06-2018	totaux
Attaché principal	Temps complet		+1		1
Attaché	Temps complet	1	-1		
Adj.administ. principal de 2ème cl	Temps complet	2			2
Adj Administ C1	Temps complet	1			1
Adj.tech. principal 1ère cl	Temps complet		+1		1
Adj.tech. principal 2e cl	Temps complet	3	+1		4
Adj.techn. C1	Temps complet	6	-2		4
Adj.techn. C1	Temps non complet	4			4
Adj. d'animation principal de 1ere cl.	Temps complet		+1		1
Adj. d'animation principal de 2e cl.	Temps complet	1			1
Adj. d'animation C1	Temps complet	2	-1		1

Adj. d'animation principal de 2e cl.	Temps non complet	1		+1	2
Adj. d'animation C1	Temps non complet	1		-1	
ATSEM principal de 1ère Cl	Temps non complet		+2		2
ATSEM principal de 2ème Cl	Temps non complet	3	-2		1
Garde Champêtre Chef.	Temps complet		+1		1
Garde Champêtre Princip.	Temps complet	1	-1		
Total emplois permanents		26			26
Emploi d'Avenir					
Contrat unique d'insertion	Temps non complet	2			2
Contrat emploi saisonnier	Temps complet	3			3
TOTAL		31			31

N°17/ 80- ATTRIBUTION D'UN DON A L'AFM TELETHON

Le conseil municipal par **15 VOIX POUR**,

DECIDE d'approuver le versement d'un don de cinq cent euros à l'association AFM-TELETHON
DIT que ces crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2017.

N°17/81- ATTRIBUTION DES BAUX RURAUX DES LOTS D'ISCLES

Le conseil municipal par **15 VOIX POUR**,

APPROUVE l'attribution des lots d'Isclès suivants à compter du 01 janvier 2018 conformément au code rural et au règlement d'attribution des lots d'Isclès.

- EARL VAUDOIS, BOUDOIRE Rudy : Lots 91-92-93-94
- MIGUEL Olivier : Lots 37-38-39-40-41-42-43-44-46
- ROUIT Jean-Gilles : Lots 76-77-79-81-82-83-84-86-87-102-103-104-124-129
- FOURNEYRON Eric : Lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36
- EVANGELISTI Damien : Lots 54-55-56-57-58-59-60-61-84bis-85-85bis-88-89-90
- LAURENT Gilles : Lots 115-116-117-118-120-126

N°17 /82- RENOUELEMENT DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ETUDE VAUDOISE ET HISTORIQUE DU LUBERON

Les candidats au poste du représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration de l'association d'étude vaudoise et historique du Luberon sont Mme SUEUR MIREILLE et Mr FRITZ Joël.

Le Conseil Municipal par **10 VOIX POUR Mr FRITZ, 3 VOIX POUR Mme SUEUR et 2 ABSTENTIONS**,
DESIGNE comme représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association d'Etude Vaudoise et Historique du Luberon: Mr FRITZ Joël.

La séance est levée à 20h00

Le maire,
Jacqueline COMBE

